

Département du
Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents

12

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du conseil municipal

du 4 mars 2024

Le 4 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 27 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Estelle HALTER.

Présents : Marie CARNEVALI, Josiane CODEX, Jonathan FUSSLER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Valérie GRANGER, Estelle HALTER, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Marie Paule RUI.

Excusés : Laurence BOUR, Christophe DELMULLE donne pouvoir à Estelle HALTER, Laure DEVIVER donne pouvoir à Christian HUFSCHEMITT.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 22/01/2024
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes
- Point travaux :
 - Salles des Loisirs et de la Souffel
 - Voie verte
 - Arrêt de bus
 - Voie bus
 - Cimetières
 - Panneaux photovoltaïques
- Acceptation d'un chèque des *Amis de la Maison du Kochersberg*
- Taux de la fiscalité directe locale
- Énergies Renouvelables
- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération – route de Pfulgiesheim
- Tarification des salles
- Subvention école
- Ressources Humaines :
 - Création d'un poste de rédacteur territorial
 - Augmentation de la participation à la mutuelle santé
 - Augmentation de la participation à la prévoyance
- Journée citoyenne
- D.I.A.
- Questions diverses

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes

Monsieur le maire présente son rapport d'activités :

- 23 janvier : réunion avec Maître SONNENMOSER, l'avocat de la commune, au sujet des réparations du sinistre lors des travaux des salles, puis bureau communautaire

- 23 janvier : accueil de Swann MADELEINE, en stage à la mairie jusqu'au 16 février pour établir la Base Adresse Nationale pour la commune
- 29 janvier : réunion Association Foncière pour le vote du budget 2024
- 30 janvier : réunion publique avec les riverains du futur lotissement *Boulle*
- 31 janvier : rendez-vous avec *Électricité de Strasbourg* concernant l'installation des compteurs Linky dans la commune ; le numéro pour prendre rendez-vous est 03 88 20 61 00
- 1^{er} février : réunion avec Pierre Laurent concernant les travaux de réparation des canalisations des salles
- 2 février : réunion du conseil de fabrique pour l'établissement du budget 2024
- 10 février : rendez-vous avec Hugues GARTNER de *SCHERBERICH* concernant les travaux en cours aux cimetières puis formation gestes qui sauvent par les pompiers
- 13 février : réunion avec *SOTRAVEST* concernant les travaux de réparation des canalisations des salles puis rendez-vous avec *ÉNERIOS* concernant le projet de pose de panneaux photovoltaïques
- 19 février : réunion ADEME
- 20 février : réunion Association Foncière avec les exploitants concernant les nouveaux chemins et les travaux connexes au remembrement foncier
- 26 février : rendez-vous avec MM. KINDER et KLEIN de la société *Boulle* pour préciser le projet de lotissement
- 27 février : réunion avec le ministre Jean-Noël BARROT à Strasbourg, puis rendez-vous avec Mme ARTH de la micro-crèche
- 1 mars : décès de Christina ADAM à Offenheim RH

Jean-Marc REINMANN a assisté à l'assemblée générale du club vosgien, en présence d'environ soixante personnes, dont trois représentants des différentes communes. Le principal sujet évoqué était le problème du marquage des sentiers autour des villages qui disparaît au fur et à mesure à cause de vandalisme et du remembrement.

Maintenant que les chemins sont connus et qu'ils vont être engazonnés en mars, le travail de création d'un sentier autour de Stutzheim-Offenheim va pouvoir recommencer.

Christian HUFSCMITT indique que la réunion de l'Association Foncière du 20 février s'est déroulée en présence de M. BOSSU de la Collectivité européenne d'Alsace, afin de faire un point sur l'aménagement foncier. Une prise de possession amiable des terrains a été réalisée en totalité pour la campagne 2023-2024.

Concernant les travaux des chemins, l'entreprise *DISS* va créer et niveler les nouveaux chemins au courant des mois de mars et avril, puis ces chemins seront enherbés.

Les dossiers administratifs pour la création des nouveaux chemins en enrobé ont été déposés à Paris ; il est nécessaire d'attendre le retour des différentes instances pour démarrer les travaux, prévus pour le moment pour la fin d'année 2024.

Philippe GARTISER : Les arrêts de bus définitif et provisoire devraient être terminés mi-mars.

Électricité de Strasbourg a récemment coupé le compteur de chantier de l'entreprise *KARAMEMIS*, sans prévenir la commune. Les pompes de relevage sont installées sur ce compteur suite au sinistre. Le compteur a pu être remis en route rapidement.

Une réunion a également eu lieu pour sécuriser la *Klamm* et les nids de corbeaux ; les travaux d'élagage

commenceront mardi 5 mars.

Des solutions sont en cours de réflexion pour sécuriser la route de Behlenheim. Des solutions seront proposées dès que possible.

Jonathan FUSSLER propose l'installation de coussins berlinois au milieu de la route de Behlenheim pour réduire la vitesse. Philippe GARTISER répond que la Collectivité européenne d'Alsace n'accepte plus ce système en raison des risques d'accidents.

Estelle HALTER a assisté au conseil communautaire du 25 janvier sur le budget prévisionnel 2024. 5 000 000 € sont prévus pour la rénovation et la construction des périscolaires du territoire.

2 710 000 € sont prévus pour les pistes cyclables ; sur les 40 km prévus en tout, 22 km ont déjà été réalisés. Les pistes cyclables prévues pour le 2^{ème} semestre 2024 sont Gimbrett – Rumersheim, Oberhausbergen – Dingsheim, Kleinfrankenheim – Truchtersheim.

Un service de location de vélos électriques va être mis en place à l'office du tourisme de Truchtersheim en mai ou juin 2024.

Le 12 février, une réunion entre l'école, le périscolaire et la mairie a eu lieu, pour faire un point sur les agents et l'organisation de leurs tâches.

21 février : rencontre des familles qui instruisent leurs enfants à la maison.

22 février : réunion avec le président de la *Klamm* et le trésorier avec M. le maire.

3. Point travaux

Extension de la salle des Loisirs et rénovation de la salle de la Souffel : Après un an d'arrêt des travaux à cause du sinistre au cours duquel du béton a bouché des canalisations, l'ordonnance du Tribunal Administratif où une requête en référé a été déposée en août 2023 a été rendue le 22 février 2024 afin de nommer un expert judiciaire chargé d'évaluer les dégâts et les responsabilités.

L'entreprise de gros-œuvre *KARAMEMIS*, à l'origine du sinistre, a déposé son bilan et est en liquidation judiciaire depuis janvier 2024.

Voie verte : L'enrobé est presque terminé, il s'arrête avant l'abri bus côté Stutzheim et au rond-point côté Dingsheim. Les fondations du pont sur le Musaubach devraient être terminées fin mars, puis les travaux de pose du pont devraient être terminés pour fin avril.

Arrêt de bus Quirin : L'entreprise est en train de poser les fondations ; l'arrêt de bus *Quirin* devrait être terminé mi-mars.

Voie bus : Une réunion est prévue avec les différents partenaires mercredi 27 mars après-midi. Madame la Préfète du Bas-Rhin a indiqué mettre cette voie bus dans les projets prioritaires de l'État.

Cimetière : La plaque en grès au sol devant le monument aux morts d'Offenheim a été réparée. Le mur du cimetière d'Offenheim a été restauré. À Stutzheim, la croix a été emmenée pour être réparée.

2024-08 : RESTAURATION DES PILIERS DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE STUTZHEIM

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le devis de la société SCHERBERICH pour un montant total de 14 498,40 € TTC ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de restaurer les piliers du mur de l'ancien cimetière de Stutzheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la réfection des piliers et du mur de l'ancien cimetière de Stutzheim pour un montant de 14 498,40 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice du fonds *Petit Patrimoine* auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

Panneaux photovoltaïques :

2024-09 : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget ;

VU l'étude d'avant-projet définitif proposée par la société ENERIOS ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire de Stutzheim-Offenheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école primaire de Stutzheim-Offenheim pour un montant estimé à 70 000 € HT ;

VALIDE le projet en autoconsommation individuelle et collective avec revente du surplus pour une puissance de 35,145 kWc ;

AUTORISE les travaux de charpente/couverture sur le toit de l'école Le Petit Pont nécessaires pour un montant estimé à 3 800 € HT ;

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice de toute subvention ouverte à un projet d'installation de panneaux photovoltaïques ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

4. Acceptation d'un chèque des Amis de la Maison du Kochersberg

2024-10 ACCEPTATION D'UN CHÈQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Civil ;

VU l'offre de don présentée par les Amis de la Maison du Kochersberg ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le chèque de 595 € de l'association « Amis de la Maison du Kochersberg » au bénéfice de la commune de Stutzheim-Offenheim ;

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

5. Taux de la fiscalité directe locale

2024-11 : TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Par délibération en date du 03/04/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts directs locaux à :

- TFPB : 28,94 %
- TFPNB : 38,73 %
- TH : 11,05 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir ces taux d'imposition en 2024 :

- TFPB : 28,94 %
- TFPNB : 38,73 %
- TH : 11,05 %

6. Mandatement des dépenses d'investissement 2024

2024-12 : MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16

« remboursement d'emprunts ») : **2 188 251,48 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **547 062,87 €**, soit 25 % de 2 188 251,48 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Cimetières**
 - Mur du cimetière d'Offenheim 19 640,33 € art. 21316 op. 14
- **Voirie**
 - Rond-point de l'Orgeraie 13 580,70 € art. 2151 op. 40
 - Aménagement route du Kochersberg 5 325,60 € art. 2151 op. 40
 - Arrêt de bus provisoire 6 109,20 € art. 2152 op. 40
 - Arrêt de bus définitif 30 560,40 € art. 2152 op. 40
 - Écluses route de Pfulgiesheim 2 790,60 € art. 2152 op. 40
 - Barrières rond-point d'Offenheim 4 245,60 € art. 2152 op. 40
 - Total = 62 612,10 €
- **Matériel informatique**
 - Vidéoprojecteur mairie 2 000,00 € art. 21838 op. 10
- **Travaux des salles**
 - Extension salle des Loisirs 150 000,00 € art. 2313 op. 43
 - Rénovation salle de la Souffel 150 000,00 € art. 2313 op. 44
 - Total = 300 000,00 €
- **TOTAL :**
 - **384 252,43 €** (inférieur au plafond autorisé de 547 062,87 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7. Subventions aux associations

2024-13 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- AFCCRE : 208 €
- Alsace-Crète : 50 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 890 €
- ASMA 125 €
- Association arts et lumières (routes romanes en Alsace) 100 €
- Banque Alimentaire du Bas-Rhin : 130 €
- CARITAS 150 €
- CASAS 225 €
- Conseil de Fabrique : 600 €
- Conseil national des villes et villages fleuris : 175 €
- Croix Rouge 150 €
- Don du sang Kochersberg : 50 €
- Fondation du Patrimoine : 200 €

- Les Amis de la Maison du Kochersberg : 50 €
- Les Amis du Père Pedro : 30 €
- Mémorial Alsace-Moselle 100 €
- Office pour la langue et la Culture d'Alsace : 50 €
- Prévention sécurité routière 100 €
- Souvenir Français : 30 €
- Union Ste Cécile : 550 €
- **TOTAL** **3 963 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

8. Énergies Renouvelables

En l'absence de Christophe DELMULLE, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

9. Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération – route de Pfulgriesheim

2024-14 : DÉPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION ROUTE DE PFULGRIESHEIM

VU l'article L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales en vertu duquel le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, départementales et les voie de communication à l'intérieur des agglomérations ;

VU l'article R 411-2 du code de la route en application duquel la limite de l'agglomération doit être définie dans un arrêté de l'autorité détentrice du pouvoir de police, en l'occurrence, le maire de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une écluse permettant d'imposer aux conducteurs un ralentissement de leur vitesse, route de Pfulgriesheim à Offenheim ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE les limites de l'agglomération constituée par la commune de Stutzheim-Offenheim, telles qu'elles sont prévues par le Code de la Route, pour avoir les effets prescrits par ledit Code, comme suit :

Sur la route départementale n°64 reliant Offenheim à Pfulgriesheim

du PR 0+136 au PR 0+216

soit de 80 mètres en direction de Pfulgriesheim

AUTORISE le maire à signer l'arrêté correspondant.

10. Tarifification des salles

Une réunion a été organisée avec Jean-Marie GARNIER et Emmanuel PELLEGRINI de *La Klamm* suite à une demande d'attribution d'un nouveau créneau supplémentaire tous les samedis matin pour le badminton. L'occupation des salles par *La Klamm* représente 190 h par mois.

Une tarification des salles a donc été discutée avec les représentants de l'association.

2024-15 : TARIFICATION DE L'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Civil ;

VU le coût engendré par l'occupation régulière des salles par les différentes associations de la commune en termes de chauffage, d'électricité et d'entretien ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire participer les occupants à ces charges ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer la participation des associations à l'utilisation des salles communales à 2,00 € par heure ;

PRÉCISE que cette participation sera facturée aux associations deux fois par an, au mois de juillet (couvrant la période de janvier à juin) et au mois de janvier (couvrant la période de juillet à décembre) ;

FIXE à 50,00 € le tarif d'utilisation des salles communales pour les évènements ponctuels des organisations privées.

11. Subvention école

2024-16 : SUBVENTION À L'ÉCOLE

VU la sollicitation de l'association USEP « Le Petit Pont » d'une participation de la commune au financement d'une semaine « cirque » au profit des élèves ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer la subvention de fonctionnement suivante :

- USEP « Le Petit Pont » : 1 552,00 €

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette décision,

INSCRIT cette dépense dans le budget.

12. Ressources Humaines

2024-17 : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

VU les statuts particuliers du grade de rédacteur territorial et la grille de rémunération correspondante ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer les missions d'agent d'accueil et de gestion administrative ;

CONSIDÉRANT que, par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a créé l'emploi d'adjoint administratif permanent pour remplir ces missions ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé au recrutement d'une personne à ce grade, que cet agent est désormais titulaire du concours d'accès au grade de rédacteur territorial, et qu'il y a lieu de le stagiairiser sur l'emploi permanent correspondant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CRÉE l'emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 5 mars 2024, pour assurer les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative ;

SUPPRIME le poste permanent d'adjoint administratif territorial à compter du 5 mars 2024 ;

PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget communal ;

AUTORISE monsieur le maire à signer l'arrêté à intervenir.

2024-18 : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION À LA MUTUELLE SANTÉ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des assurances ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération 25-2018 en date du 9 avril 2018 portant adhésion à la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale et complémentaire en matière de santé en retenant comme prestataire MUTEST ;

VU la délibération du 23 janvier 2023 portant augmentation de la participation financière pour le risque santé ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23/01/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DÉCIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2024, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque SANTÉ comme suit :

- Montant unitaire de participation par agent : **30 €** mensuel,
- La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale :
 - o Agent seul : **30 €** / mois,
 - o Conjoint : + 5 € par mois,
 - o Enfant à charge : + 5 € / mois / enfant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision ;

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

2024-19 : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION À LA PRÉVOYANCE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des assurances ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération 49-2019 en date du 2 décembre 2019 portant adhésion à la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale et complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU la délibération du 23 janvier 2023 portant augmentation de la participation financière pour le risque prévoyance ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23/01/2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION,

DÉCIDE d'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2024, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PRÉVOYANCE comme suit :

- Montant unitaire de participation par agent : **20 €** mensuel,
- La participation forfaitaire sera modulée selon les revenus comme suit : pour les agents dont le montant de la cotisation mensuelle est inférieur à **20 €**, le montant de la participation employeur est égal au montant de la cotisation due par l'agent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision ;

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

13. Journée citoyenne

Une réunion a été organisée lundi 4 mars afin d'affiner la proposition d'ateliers comme suit :

- Nettoyage et entretien du jardin pédagogique
- Rénovation du terrain de pétanque du parc de la Souffel
- Atelier activités pour les enfants dont les parents participent à la journée citoyenne
- Nettoyage autour des cours de tennis
- Démontage de la toiture du bac à sable de l'école maternelle
- Dépoussiérage des vitraux de l'église de Stutzheim
- Entretien du Mont des Oliviers
- Atelier repas
- Entretien du chemin et de la passerelle de la rue du Lavoir
- Tri et nettoyage de la cabane à livres
- Remise en état de l'ombrière

14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En janvier et février 2024, 4 D.I.A. ont été réceptionnées :

Date de dépôt	Adresse	Superficie
25/01/2024	48 route du Kochersberg	7 a 13 ca
01/02/2024	32 route du Kochersberg	8 a 64 ca
01/02/2024	5 a rue de la Ferme Quirin	1 a 34 ca
13/02/2024	5 a rue de la Ferme Quirin	1 a 73 ca

15. Questions diverses

Enquête de logement : L'INSEE indique qu'une enquête sur le logement est en cours ; des habitants de Stutzheim-Offenheim pourront être interrogés à ce sujet.

ADEME – élus pour agir : L'ADEME a créé un groupe d'élus « élus pour agir » pour décrypter les enjeux et mieux connaître les fondamentaux de la décarbonisation. Une visioconférence est organisée une fois par mois pour informer sur le Fonds Vert, Climaxion, le chauffage au gaz, etc. François LUTZ indique s'inscrire à ce programme.

Projet de lotissement Boule : Une réunion a eu lieu le 26 février avec MM. KINDER et KLEIN pour affiner le projet de lotissement *Boule*. Ils ont accepté de rendre publics les parkings et de prolonger le trottoir sur la totalité de la rue, mais les plans modifiés n'ont pas encore été transmis à ce jour.

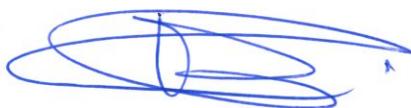
La Commission des Impôts Directs Locaux se réunira lundi 8 avril à 19 h, avant le prochain conseil municipal.

16. Tour de table

Estelle HALTER : Mardi 5 mars une délégation de parents d'élèves a rendez-vous en mairie concernant l'absentéisme d'une institutrice de l'école.

La séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,



Estelle HALTER



Le Maire,



Jean-Charles LAMBERT

